



Directive 69 (1955)¹

Politique européenne dans les négociations Est-Ouest

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge la commission des Affaires Générales de présenter, au cours du mois qui précédera l'ouverture de la seconde partie de la septième Session ordinaire, un projet de résolution définissant une politique européenne commune, dans les négociations Est-Ouest.

1. 4e séance, 6 juillet 1955.

